

4

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de justice et police

Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes

Date limite: 31 mai 1991

### Département fédéral de l'économie publique

Révision de la loi sur l'agriculture: chapitre formation professionnelle

Date limite: 30 avril 1991

Politique agricole avec paiements directs compensatoires

Date limite: 30 avril 1991

26 février 1991

Chancellerie fédérale

F34232

## **Notification**

(Art. 36, let. a, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative)

Le président de la Commission fédérale des recours en matière de douane, par jugement du 8 février 1991 en la cause *Jacques Vincke*, citoyen belge, né le 7 septembre 1928, dernier domicile connu, chemin de la Dadelane 17, B-1338 Lasne, actuellement sans domicile connu, contre la Direction générale des douanes, 3003 Berne, a prononcé (faute de paiement d'une avance de frais dans le délai de 30 jours):

1. Le recours est déclaré irrecevable.
2. Il n'est pas perçu de frais de procédure.
3. Le présent jugement peut faire l'objet d'un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral à Lausanne dans un délai de 30 jours à partir de la date de cette notification. Ce délai ne peut pas être prolongé.
4. Le présent jugement est notifié en extrait par la voie de publication dans la Feuille fédérale et par voie ordinaire à la Direction générale des douanes à Berne.

26 février 1991

Commission fédérale des recours  
en matière de douane:  
Le président, Bendel

F34232

---

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LT)

- Reymond & Co SA, 1522 Lucens  
rectifiage CNC et "ligne Studer"  
6 ho, 4 f  
27 mai 1991 au 28 mai 1994 (renouvellement)
- Prematex SA, 1110 Morges  
centres d'usinage CNC  
8 ho  
29 avril 1991 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)

### Travail de jour à deux équipes (art. 23 LT)

- Alfred Honsel SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
atelier de production  
16 ho  
4 mars 1991 au 7 mars 1992 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, division de la protection des travailleurs et du droit du travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45 / 28 58).

---

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, 2e al., LT)

- Esa SA, Chaussures en gros, 1844 Villeneuve  
atelier de piquage  
4 f  
4 février 1991 au 3 août 1991

## Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, 1er al., LT)

- Cendres & Métaux SA, 2501 Bienne  
décolletage  
5 ho  
4 février 1991 au 4 mai 1991

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

## Voies de droit

Conformément à l'article 55, 2e alinéa, LT et aux articles 44 ss, LPA, ces décisions peuvent être attaquées devant le Département fédéral de l'économie publique par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45/28 58).

26 février 1991

Office fédéral de l'industrie,  
des arts et métiers et du travail :

Division de la protection des  
travailleurs et du droit du travail

## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

En exécution des articles 51 à 57 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle et vu le résultat de l'examen subi, les titres suivants, protégés par la loi, ont été conférés aux personnes désignées ci-après:

### **Analyste en informatique diplômé**

Charpilloz Philippe, Châtelaine  
Doutaz Stephan, Chez-le-Bart  
Gaillard Cyril, Lausanne  
Grandjean Thierry, Frangy (F)

### **Analyste-programmeur avec brevet fédéral**

Oechslin Jean-Jacques, Boudry

### **Chef de cuisine diplômé**

Häring Andreas, Bluche-Randogne  
Jungo Markus, Montana

### **Coiffeuse diplômée pour dames**

Brugger Claudine, M<sup>me</sup>, Fribourg  
Fettolini Catherine, M<sup>me</sup>,  
La Chaux-de-Fonds  
Franchini Angela, M<sup>me</sup>,  
La Chaux-de-Fonds  
Lupo Maria Mariella, M<sup>me</sup>,  
Delémont  
Ruch Corinne, M<sup>me</sup>, Moutier

### **Coiffeur diplômé pour dames**

Gajo Adriano, Saint-Imier  
Riccio Roberto, Le Locle

### **Conseiller en relations publiques diplômé**

Anken Ueli, Lausanne  
Navarro Anne, M<sup>me</sup>, Lausanne

### **Contremaître peintre avec brevet fédéral**

Cantoro Luigi, Cully  
Capriati Pierre, Rolle  
Challandes Cédric, Cernier  
Chevalley Françoise, M<sup>me</sup>,  
Vaumarcus  
Egger Daniel, Bienne  
Ferrini Pierre-Yves, Echallens  
Fridelance Thierry, Lausanne  
Gabbarini Claudio, Sonvilier  
Goetz François, Neuchâtel  
Grenier Henri, Cheseaux-sur-  
Lausanne  
Guillard Claude-Frédéric,  
Neuchâtel  
Moulin Mary-France, M<sup>me</sup>, Fresens-  
Montalchez  
Perolini Olivier, Orbe  
Perrenoud Thierry, La Chaux-de-  
Fonds  
Perriard Vincent, Domdidier  
Quarroz Pierre-Alain, Sion  
Roulet François, Saint-Prex  
Rubido Jorge, La Chaux-de-Fonds  
Sanapo Vito, Saint-Aubin NE  
Tallichet Pierre-Alain, Orbe  
Viesti Luigi, Bassecourt  
Widmer Urs, La Tour-de-Peilz

### **Diplômé en assurances**

Allemand Yvan-Bernard, Cugy VD  
Allimann Richard, Corcelles NE  
Brandt Jean-Michel, Bulle  
Bratti Maurice, Delémont  
Cellerini Vinicio, Saint-Blaise  
Chardon Christian, Lausanne  
Chatagny Jean-Luc, Cottens FR  
Emery Christian, Vex

Götschi Daniel, Neuchâtel  
Hofer Jean-Marc, Villeret  
Jost Jean-Marc, Lausanne  
Marti Ibolya, M<sup>me</sup>, Goumoens-la-Ville

Piquerez Gérald, Moutier  
Salzmann Jacques, Chêne-Bougeries  
Spahn Pierre-André, Chailly-Montreux  
Zbinden Rudolf, Lausanne

#### **Electricien de réseau avec brevet fédéral**

Berger Jean-Claude, La Rippe  
Bonnemain Patrick, Bercher  
Bruchez Bertrand, Verbier  
Cochard Christian, Clarens  
Coeytaux Nicolas, Lausanne  
Demierre Pascal, Servion  
Giroud Georges, Martigny  
Grandjean Gabriel, Romont FR  
Joly Claude, Saint-Légier  
Martin Dominique, Châtelaine  
Mermoud Olivier, Cartigny  
Savioz Jacques, Chavannes-près-Renens

#### **Maître carreleur**

Aebischer Pascal, Fribourg  
Biedermann Michel, Courgenay  
Caloz René, Cheseaux-sur-Lausanne  
Clavien Didier, Venthône  
Compondu Patrick, Yverdon-les-Bains  
Eggel Pierre-Herbert, Sierre  
Emery Pierre-André, Ecublens VD  
Frossard Régis, Liddes  
Fumeaux Jean-François, Erde  
Kaepler Max, Nyon  
Klopfenstein Stéphane, Collombey  
Maucci Jean-Pierre, Etagnières  
Mermoud Jean-Claude, Lully VD  
Rossier Gaëtan, Le Châble VS  
Sapin Christophe, Bussigny-près-Lausanne  
Sassi Eric, Granges-Paccot

Schwarzentrub Frank, Nyon  
Turrian Jean-Daniel, Aigle  
Zuber Olivier, Sierre  
Zuchuat Patrick, Martigny

#### **Maître peintre**

Auer Charles-Louis, Granges-près-Marnand  
Broisy Stéphane, Pleigne  
Chappuis Thierry, Delémont  
Debons Philippe, Savièse  
Matthey-Doret Daniel, Fleurier  
Quadroni Laurent, Neuchâtel  
Riva Angelo, Mayens-de-Riddes

#### **Organisateur diplômé**

Koch Harold A., Fribourg

#### **Réviseur de citernes à mazout avec brevet fédéral**

Grichting Alfred, Sierre

#### **Technicien en publicité avec brevet fédéral**

Aeby Gilles, Belfaux  
Badan Bernard Olivier, Nyon  
Bourban Patrick, Genève  
Chappuis Antoine, Lausanne  
Clottu Michel, Neuchâtel  
Chuard Caroline, M<sup>me</sup>, Pully  
Egli Karin Ann, M<sup>me</sup>, La Tour-de-Peilz  
Friedli Martine, M<sup>me</sup>, Vetraz-Monthoux (F)  
Haering Patricia, M<sup>me</sup>, Morges  
Heliopoulos Karin, M<sup>me</sup>, Rixheim (F)  
Masciulli Paola, M<sup>me</sup>, Crans-sur-Sierre  
Mollard Philippe, Yverdon-les-Bains  
Panchaud Nathalie, M<sup>me</sup>, Lausanne  
Pfeiffer Christine, M<sup>me</sup>, Genève  
Santoru Nadine, M<sup>me</sup>, Carouge GE  
Schlup Anne-Marie, M<sup>me</sup>, Monthey

Schweizer Mireille, M<sup>me</sup>, Le Mont-sur-Lausanne  
Uzelac Ilija, Renens VD  
Vries Hassel Andreas, Grand-Lancy  
Zanello Patrick, Ecublens VD  
Zbinden Madeleine, M<sup>me</sup>, Fribourg  
Zingg Ariane, M<sup>me</sup>, Lausanne  
Zuber Jacques, Sierre

**Typographe avec brevet fédéral**

Bachmann Claudia, M<sup>me</sup>, Saint-Maurice  
Cavin Corinne, M<sup>me</sup>, Montreux  
Cavin Florence, M<sup>me</sup>, Grandson  
Crittin Sabine, M<sup>me</sup>, Saint-Maurice  
Egger Philippe, Rossens FR  
Ferrari Gérard, Monthey  
Gros Serge, Renens VD  
Pallay Laurent, Clarens  
Truan Corinne, M<sup>me</sup>, Lausanne

26 février 1991

F34232

Wuillemin Marlène, M<sup>me</sup>, Oron-la-Ville  
Remion Bernard, Miège

**Vendeur d'automobiles avec brevet fédéral**

Baerfuss Anne, M<sup>me</sup>, Orbe  
Berno Laurent-Louis, Saint-Maurice  
Bertherin Bernard, Riaz  
Borrelli Pierre, Noville  
Bucher Katia, M<sup>me</sup>, Moutier  
Cottet Gervais, Muraz (Collombey)  
Delacombaz Roland, Lutry  
Ortigoza Manuel, Prilly  
Peter Cyrille, Morges  
Pfister André, Lonay  
Porret Laurent, La Chaux-de-Fonds  
Savary Robert, Renens VD  
Schmidt John, Moutier

Office fédéral de l'industrie,  
des arts et métiers et du travail:  
Division de la formation professionnelle

## **Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle**

La Fédération suisse des experts en soins des arbres a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel pour spécialistes en soins des arbres, conformément à l'article 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'article 45, 2<sup>e</sup> alinéa, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, division de la formation professionnelle, Bundesgasse 8, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

26 février 1991

Office fédéral de l'industrie,  
des arts et métiers et du travail:  
Division de la formation professionnelle

F34232



Allocation de subsides fédéraux pour améliorations  
foncières et constructions rurales

---

Décisions du Département fédéral de l'économie publique

- Commune de la Praz VD, Syndicat AF, travaux après réunion parcellaire,  
décision de principe,  
projet n° VD2546

Voies de recours

En vertu de l'article 68 de l'ordonnance sur les améliorations foncières (RS 913.1), des articles 44 ss de la loi fédérale sur la procédure administrative (RS 172.021), de l'article 12 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (RS 451) et de l'article 14 de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RS 704), ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours administratif auprès du Conseil fédéral, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication. Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers de projets auprès du Service fédéral des améliorations foncières, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 61 26 55).

Décisions du Service fédéral des améliorations foncières

- Commune de Tramelan BE, fosse à purin plan Maire,  
projet n° BE7570
- Commune de Courfaivre JU, fumière et fosse à purin  
Les Neufs Champs,  
projet n° JU443
- Commune des Bois JU, fumière et fosse à purin  
Les Prailats,  
projet n° JU436
- Commune de Sorens FR, fumière et fosse à purin  
Beauregard,  
projet n° FR3438

- Commune de Fresens NE, fumièra et fosse à purin  
au village,  
projet n° NE1067

### Voies de recours

En vertu de l'article 68 de l'ordonnance sur les améliorations foncières (RS 913.1), des articles 44 ss de la loi fédérale sur la procédure administrative (RS 172.021), de l'article 12 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (RS 451) et de l'article 14 de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RS 704), ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours administratif auprès du Département fédéral de l'économie publique, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication. Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers de projets auprès du Service fédéral des améliorations foncières, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 61 26 55).

26 février 1991

Service fédéral des  
améliorations foncières

## Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.02.1991
Date	
Data	
Seite	701-710
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 452

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.